



**HAL**  
open science

# La restitution des œuvres culturelles immatérielles : l'exemple des archives sonores du Burkina Faso conservées au Musée de l'Homme

Josephine Simonnot, Jean-Paul Koudougou

## ► To cite this version:

Josephine Simonnot, Jean-Paul Koudougou. La restitution des œuvres culturelles immatérielles : l'exemple des archives sonores du Burkina Faso conservées au Musée de l'Homme. Patrimoines africains : réussir ensemble notre nouvelle coopération culturelle, Institut de France, sous le haut-patronage du Président de la République, Jul 2019, Paris, France. halshs-02879952

**HAL Id: halshs-02879952**

**<https://shs.hal.science/halshs-02879952v1>**

Submitted on 29 Jun 2020

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

FORUM

**« Patrimoines africains : réussir ensemble notre nouvelle coopération culturelle »**

**La restitution des œuvres culturelles immatérielles :  
l'exemple des archives sonores du Burkina Faso  
conservées au Musée de l'Homme**

Présenté par :

**-Joséphine SIMONNOT**

*Ingénieure de recherches / CREM-LESC, CNRS, Université de Nanterre*

**-Jean-Paul KOUDOUGOU**

*Conservateur de Musée / MCAT- BF*

Paris, 04 juillet 2019

**Forum « Patrimoines africains: réussir ensemble notre nouvelle coopération culturelle »**

**Projet : « Copie et rapatriement des archives sonores du Burkina Faso », Paris, Institut Français, 04 juillet 2019**



## Restitution des archives musicales du CNRS-Musée de l'Homme au Burkina Faso



MCAT- BF



Joséphine Simonnot, LESC-LESC, CNRS  
Jean-Paul Koudougou, Ministère de la Culture, Burkina Faso

Paris, 4/07/2019

1

## Première partie, par Jean-Paul Koudougou

### Introduction

La copie et de rapatriement des archives musicales du Burkina Faso (ex Haute Volta) est un projet mené depuis 2007 entre le Laboratoire d'Ethnomusicologie du Centre de Recherche en Ethnomusicologie (C.R.E.M) du Musée de l'Homme et le Burkina Faso, par le biais du Musée de la Musique de Ouagadougou. Le Musée de la musique de Ouagadougou, baptisé en 2017 « Musée de la musique George Ouédraogo de Ouagadougou » est un musée spécialisé dans la présentation des instruments de musique traditionnelle des groupes ethnoculturels qui vivent sur le territoire national. Ce musée dispose d'une collection de 242 instruments.

### Aux origines du projet

Le projet de copie et de rapatriement des archives musicales du Burkina Faso a pris forme après la rencontre et les échanges entre les responsables du Musée de la musique de Ouagadougou et l'équipe du CREM. Sa mise en œuvre a été facilitée par :

- Le Ministère français de la culture à travers la Mission des Affaires européennes et internationales dirigée par Mr Bruno FAVEL et sa vaillante équipe.

- Le Ministère français des Affaires Etrangères à travers le SCAC de l'Ambassade de France au Burkina Faso (Alain MILLOT et Marine LELOUP)

De 2007 à 2015, notre expérience de coopération a été ponctuée par les grandes actions suivantes :

- la copie et le rapatriement en 2007 des archives musicales numérisées;
- l'organisation de stages de perfectionnement au profit de deux (02) agents du Ministère pour l'utilisation des formats et la gestion des archives sonores au Laboratoire d'Acoustique Musicale (LAM) et au CREM
- l'organisation d'un atelier sous régional de formation des responsables des archives sonores des musées et bibliothèques du Bénin, du Niger et du Burkina Faso.

## **1- Les principaux résultats de la première phase du projet**

### **1.1- De l'inventaire**

- 73 fiches ont été répertoriées dans la catégorie « Discographie Afrique Noire », en référence aux documents sonores collectés dans les différentes aires culturelles du Burkina Faso (pays lobi, gurunsi, moaga, bissa, san, dioula, peul, sénoufo, gurmanché, bwa, peul, bobo...). Les documents sonores les plus anciens ont été enregistrés en 1931 (date de l'exposition coloniale à Paris) et déposés au Laboratoire d'ethnomusicologie en 1932. Ces documents ont été collectés par d'éminents ethnologues, ethnomusicologues tels que Guy le MOAL, Hugo ZEMP, Charles DUVELLE et récemment Sandrine LONCKE qui ont tous visité le pays à l'époque.

### **1.2- De la nature des supports**

- disques microsillons de 33 tours, 45 tours, et 78 tours de 25 et 30 cm ;
- bandes magnétiques ;
- mini DV ;
- CD (pour les documents numérisés et enregistrés dans la base de données).

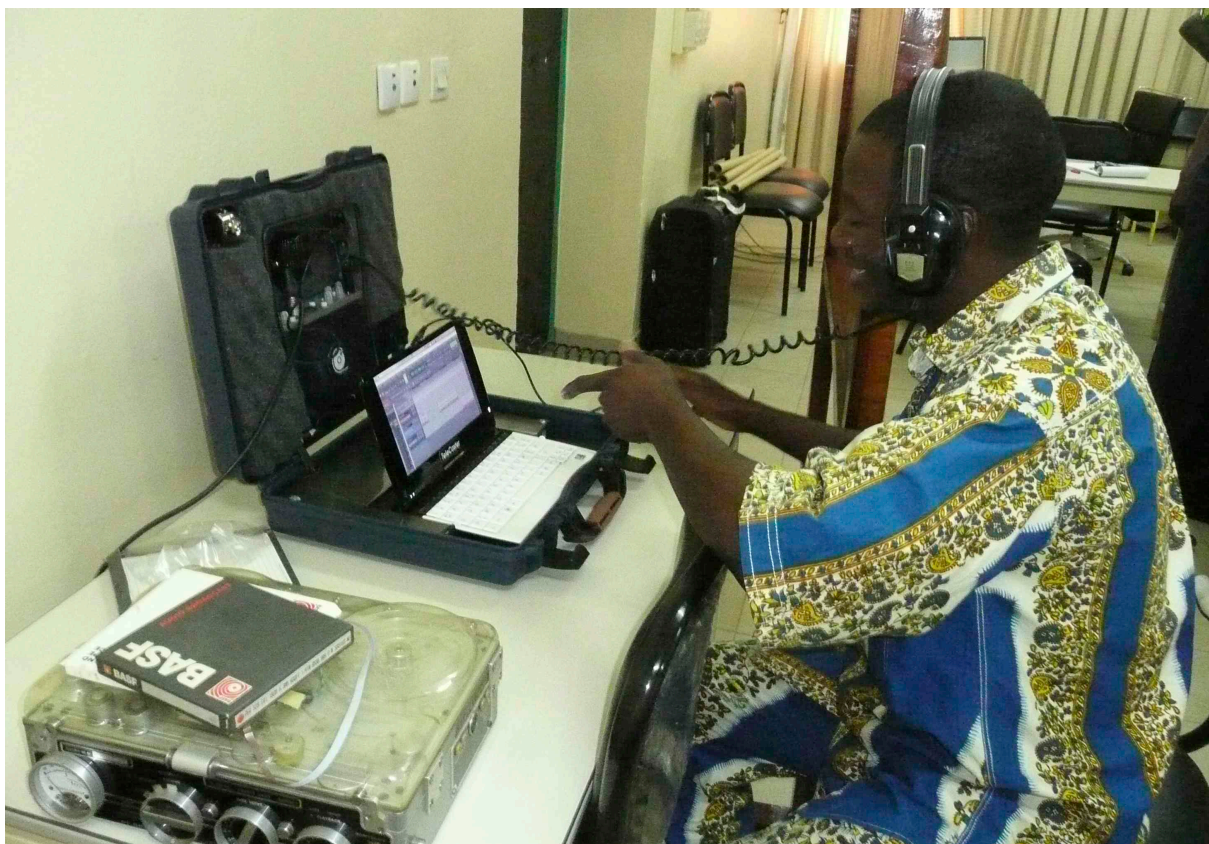
## **2- Le renforcement des capacités des agents du Ministère en matière de gestion des formats des archives sonores et l'utilisation du matériel de numérisation**

Deux agents (Sidibé Yacouba et moi-même) ont bénéficié en 2009 et en 2015, sous la direction technique de Madame Joséphine SIMONNOT, de formation aux techniques de numérisation des archives sonores sur différents supports analogiques.

En 2011, avec l'appui financier du Scac de l'Ambassade de France au Burkina Faso, le soutien technique du Bureau des affaires européennes et internationales, un atelier de formation a été tenu à Ouagadougou. La formation a été octroyée par les Ingénieurs du LAM, du CREM et a réuni une trentaine de participants.

L'esprit de cet atelier était de mutualiser les acquis de l'expérience de la coopération entre le Burkina Faso et la France mais aussi de favoriser une coopération entre pays africains dont les populations ont en commun un riche patrimoine culturel.

A l'issue dudit atelier, un lot de matériels de numérisation des documents audio sur supports analogiques a été offert au Ministère de la Culture du Burkina Faso par l'Ambassade de France.



Atelier de formation techniques de numérisation, Ouagadougou, 2011

Les principaux résultats de cette expérience de coopération sont :

- Numérisation des archives musicales inventoriées au Musée de l'Homme ;
- Collecte de toute la documentation qui les accompagne et explique les sons collectés
- Restitution au Burkina Faso de 34 heures d'enregistrements sonores qui concernent des chants rituels liés à la cosmogonie (initiation, langue secrète, récits mythiques) des peuples où les



collectes ont été effectuées, des chants liés au culte des masques, à l'organisation de funérailles, de louange aux chefs, des airs de réjouissance populaire, etc.

- Dépôt et exploitation par le Musée de la musique de Ouagadougou, l'Institut de Recherches en Sciences Sociales du CNRST, la cour royale du Mogho Naba

La prochaine étape serait d'établir des liens culturellement pertinents entre les collections sonores avec les objets correspondants et présents dans les bases de données de grandes institutions culturelles comme le Musée du Quai Branly, contribuant ainsi à leur large diffusion.

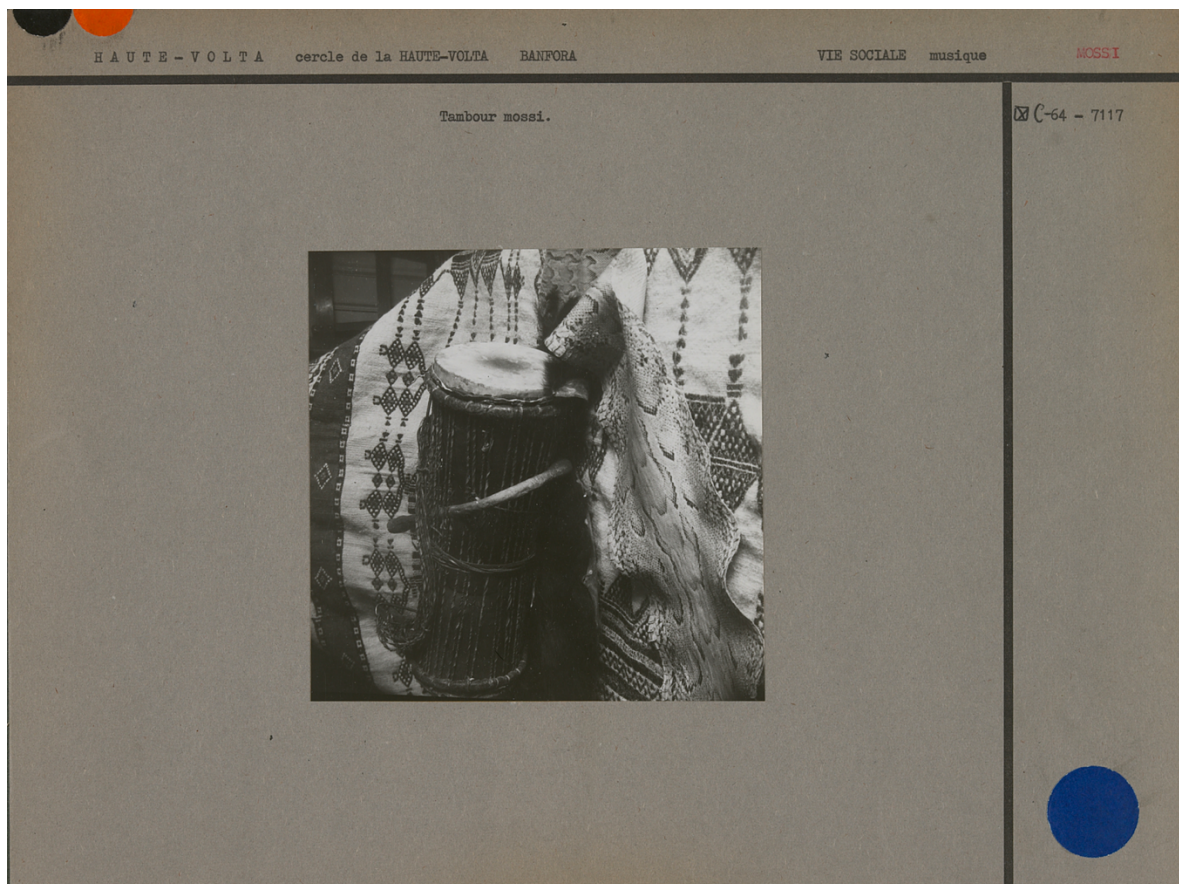


Photo d'instrument conservé au Musée du quai Branly : tambour Mosi

In fine, cet exemple montre toute l'importance de la coopération culturelle entre les institutions en termes de transfert de technologie mais aussi en termes de rencontres entre les Professionnels au profit des peuples.

Le patrimoine immatériel est certes fragile mais les moyens nouveaux de sa conservation doivent être pleinement exploités par les pays africains. Il nous appartient de mobiliser les ressources idoines pour la constitution de banques de données, éviter le pillage, l'exil et la perte de ce volet de notre patrimoine immatériel. Et nous sommes convaincus que ce pari, nous pouvons le réussir ensemble dans une coopération mutuellement avantageuse.

## Un travail d'équipe



Collections « PEULS » du Burkina Faso,  
stage 2007

Numérisation au Musée de l'Homme, 2007

## Deuxième partie, par Joséphine Simonnot

### Introduction

Dans le contexte de la restitution des œuvres culturelles d'Afrique conservées en France, le cas du patrimoine immatériel est un cas particulier. Nous proposons dans cet article de témoigner d'une expérience menée depuis une dizaine d'année.

### 1. Rappel du contexte

Le Musée de l'Homme à Paris conserve des archives sonores collectées dans le monde entier par des chercheurs français et étrangers, des années 1930 à nos jours. Une équipe de recherche en ethnomusicologie a été créée à la fin des années 1960 et aujourd'hui ce patrimoine est la copropriété du CNRS et de Muséum National d'Histoire Naturelle (MNHN). Ce fonds est en cours de numérisation depuis 20 ans et il est géré par le Centre de Recherche d'Ethnomusicologie du CNRS.

En effet, toute mise à disposition des œuvres enregistrées commence par la sauvegarde et donc par la numérisation des anciens supports car les machines de lecture se font rares et sont de plus en plus

difficile à réparer. Il faut aussi considérer la difficulté de la collecte, surtout à l'époque pionnière et « héroïque » de l'enregistrement analogique sur des supports tels que le cylindre, le disque puis la bande. En raison de la fragilité des bandes dont les caractéristiques physiques et magnétiques se dégradent au fil du temps, la numérisation de certaines collections emblématiques telles que celles de Gilbert Rouget (collections d'Afrique) commence dans les années 2000 avec l'équipement de l'équipe. L'archivage des nouveaux dépôts, numériques ou analogiques (une quinzaine de collections par an entre 1999 et 2019) ne cesse d'enrichir les collections. La présence d'un équipement professionnel, d'un personnel spécialisé et d'une possibilité de sécuriser les enregistrements numérisés sur un serveur géré par le CNRS encourage les dépôts des collecteurs soucieux de la conservation pérenne des données.

Il faut également rappeler qu'un document numérisé est plus facile à consulter et ne risque aucune dégradation à la lecture. La duplication est également beaucoup plus rapide et sans perte de qualité, contrairement aux supports analogiques originaux. Une plateforme web (Telemeta) permet de consulter une base de données qui contient les enregistrements sonores et vidéo ainsi que les métadonnées : <https://archives.crem-cnrs.fr/>

Les spécialistes (archivistes, chercheurs, conservateurs) peuvent renseigner et compléter les métadonnées avec un compte utilisateur.

Des collaborations avec des partenaires étrangers se sont mises en place pour enrichir et partager ces archives sonores. Ces expériences d'une grande richesse ont largement mis en évidence le grand intérêt des populations concernées par ces enregistrements anciens. Nous allons exposer ici l'expérience menée avec le Burkina Faso.

## **2. La collaboration avec le Burkina Faso**

Le Centre de Recherche en Ethnomusicologie du CNRS a reçu en stage au Musée de l'Homme Monsieur Jean-Paul Koudougou à deux reprises.

Ensemble, nous avons procédé à la numérisation des supports analogiques (disques 78 tours, bandes magnétiques, cassettes numériques) et à l'identification du contenu. Il faut préciser que la documentation existante est souvent lacunaire et la participation de professionnels de la culture du Burkina Faso est indispensable pour vérifier les informations déjà consignées dans notre base de données et pour les compléter. Des compétences culturelles sont également utiles pour identifier d'éventuels problèmes de confidentialité du contenu. Une musique réservée à des initiées peut comporter des restrictions de diffusion souhaitées par la communauté d'origine. Un partenariat de ce type peut nous aider à identifier d'éventuels ayants droits. Cette collaboration a permis d'organiser une session de formation à la collecte et à l'archivage du patrimoine oral à Ouagadougou en 2011, à l'intention des acteurs du patrimoine de



la région (Burkina Faso, Bénin, Niger). Cette formation a permis d'apporter des compétences et des équipements pour sauvegarder des archives sonores sur place.



Atelier de formation techniques de numérisation avec J.-M. Fontaine, Ouagadougou, 2011

Un deuxième stage en 2015 avec Monsieur Sidibe Yacouba, mis en place par la mission patrimoine du Ministère de la Culture, a permis de structurer les collections selon la provenance géographique et selon l'ethnie.

Ce classement est exposé sur la plateforme web du Centre de Recherche en Ethnomusicologie :

[https://archives.crem-cnrs.fr/archives/fonds/CNRSMH\\_BURKINA/](https://archives.crem-cnrs.fr/archives/fonds/CNRSMH_BURKINA/)

Les compétences culturelles apportées lors de cette collaboration ont permis de faire ce travail d'identification et de classement. À ce jour, il existe environ 323 pièces de musiques traditionnelles enregistrées au Burkina Faso entre 1931 et 1997, numérisées et consultables en ligne.

Les dépôts continuent d'année en année et nous avons reçu une demande d'archivages d'une association du Burkina Faso. Ces relations entretenues depuis longtemps favorise la confiance mutuelle et la mise en valeur du patrimoine culturel immatériel traditionnel particulièrement riche du Burkina Faso. On constate d'ailleurs que de nombreux chercheurs et collecteurs français ont étudié et étudient encore

actuellement cette culture. Nous pouvons citer ainsi quelques personnes : Charles Duvelle (1937-2017), Guy Le Moal (1924-2010), Sandrine Loncke, Patrick Kersale, Claire Schneider (1975-2016).

### **3. Propriété intellectuelle et partage du patrimoine : un malentendu persistant**

L'enjeu majeur est aussi de prendre en compte le point de vue des populations africaines sur l'accès à ces données en ligne. En effet, on constate que la grande majorité des institutions culturelles occidentales conservant des archives sonores ou audiovisuelles enregistrées à l'étranger ou dans d'anciennes colonies sont très réticentes aux partages des données sur internet.

Ces institutions publiques considèrent la mise en ligne comme une atteinte au respect des populations d'origine, parfois même dangereuse pour leur intégrité physique et un risque pour la protection des données qui pourraient être exploitées abusivement par des tiers. Le partage des données à un large public est considéré comme une forme d'exploitation quasi néo-coloniale, car il est très difficile de demander l'autorisation aux ayant droits qui sont les musiciens ou leurs descendants.

Depuis quelques années, il est plus facile de demander l'avis directement aux personnes enregistrées mais pour les collectes datant depuis plus de 20 ans, c'est impossible. En général, nous suivons les instructions du chercheur, collecteur ou déposant, qui autorise ou pas la diffusion selon le contenu ou le besoin de confidentialité sur ses recherches. Avec les technologies actuelles du web, il n'y a plus de frein technique à partager les données d'un patrimoine « emprunté » à des communautés traditionnelles. Le frein est en général financier car la numérisation et l'indexation documentaire coûte cher et les tutelles nationales et européennes privilégient les projets concernant le patrimoine européen.

D'autre part, les nombreux témoignages en provenance des communautés encouragent la mise à disposition d'un patrimoine culturel historique. Celui-ci n'est parfois plus pratiqué et il n'est pas archivé sur place. Les exceptions de restriction d'accès sont très rares et concernent les musiques ou les rituels réservés aux initiés. Dans ce cas, les données ne sont pas accessibles, même si elles sont antérieures à 1963, date limite pour le domaine public en Europe (loi pour la propriété intellectuelle des artistes-interprètes). Le peu qui existe en matière d'archives sonores patrimoniales dans les radio-télévisions n'est pas toujours accessible car rarement numérisé. Les besoins pédagogiques et culturels sont souvent beaucoup plus pressants que d'éventuelles exploitations commerciales qui n'ont pas lieu d'être puisque les contenus sont libres et gratuits.

On constate également que de nombreux collectionneurs, collecteurs et communautés diffusent leurs données sur les plateformes de streaming du web, dont le modèle économique est basé sur les recettes publicitaires qui enrichissent les géants des GAFAs. Les plateformes de diffusion institutionnelles sont donc une alternative sûre et vertueuse à ces flux commerciaux omniprésents.

Les archives sonores du CNRS-Musée de l'Homme présentent un cas particulier car l'ethnomusicologie travaille sur le matériau musical du monde entier collecté sur le terrain. Ces collections contiennent donc beaucoup de documents inédits qui illustrent la diversité musicale de l'humanité et qu'il faut préserver pour les générations futures selon la volonté de Gilbert Rouget, fondateur de l'équipe de recherche à la fin des années 1960. Conservées autrefois au sein d'un musée, la conservation des supports étaient une évidence. Actuellement, ce fonds est géré par une équipe de recherche du CNRS dont la mission patrimoniale n'est pas prioritaire. Le ministère de la Culture et de la Communication bien heureusement soutient financièrement la valorisation des données culturelles de la recherche de cette équipe, ce qui permet la valorisation et le partage en ligne de ces archives qui nécessitent une numérisation et une documentation scientifique spécialisée et coûteuse.

Par ailleurs, les institutions françaises sont claires : pas d'archivage financé par l'État de données non consultables car considérées comme « privées » et donc en dehors du périmètre public. Les informations personnelles ou médicales par exemple sont protégées ou anonymisées pendant une durée prévue par la loi. Mais que faire de ces données culturelles, fruit d'une tradition séculaire, contenant aucune information personnelle (nom, âge, ...), si elles sont réservées à quelques chercheurs pendant au moins 70 ans. Si ces données sont uniquement accessibles par le collecteur, l'État n'est pas censé investir des moyens humains et techniques pour leur conservation, coûteuse à long terme. Les archivistes sont donc confrontés à un dilemme : diffuser ou laisser disparaître ?

La demande de l'État français de restituer les œuvres culturelles ajoute un paramètre supplémentaire. Des enregistrements réalisés lors de mission de recherche avec l'accord oral des participants mais sans accord écrit sont-ils considérés licites ou non ? Comment connaître le contexte d'une collecte faite il y a 50 ans ? Ce projet de restitution met en lumière de nouveaux défis, tant en matière de coopération interculturelle qu'en matière d'infrastructures nécessaires pour la pérennisation des données et pour un partage plus équitable.



**Forum « Patrimoines africains: réussir ensemble notre nouvelle coopération culturelle »**  
**Projet : « Copie et rapatriement des archives sonores du Burkina Faso », Paris, Institut Français, 04 juillet 2019**